

Comment faire une demande ?

1

Prendre connaissance du **catalogue de services** du Laboratoire numérique



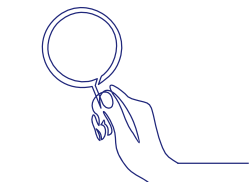
2

Remonter la demande d'innovation au Laboratoire numérique via le **réseau d'innovation**



3

La demande sera **cadhrée, évaluée et priorisée** par le Laboratoire numérique



CONTACT



Espace **MyLab'** sur MyASP



Le réseau des
correspondants innovation

laboratoire-numerique@asp-public.fr



Salle 53 au rez-de-chaussée
(Siège de l'ASP à Limoges)



05 55 12 04 94



LE

LABORATOIRE NUMÉRIQUE

#transformation #numerique
#innovation #digital #experts
#experimentation #agilite
#dematerialisation #echange
#coconstruction #creatif
#flexibilite #partage #reseau
#innovationparticipative
#intelligencecollective

Le Laboratoire numérique c'est quoi ?

Un espace dédié à l'expérimentation, à l'accélération et à la concrétisation de projets numériques.

C'est une entité **ouverte, flexible** et **participative**, composée d'équipes d'experts.

Ses objectifs :

- **partager** les compétences rares
- **accélérer** le déploiement des nouvelles technologies ou des nouvelles pratiques à l'ASP

Le Laboratoire numérique est rattaché à la Direction du numérique et des systèmes d'information (DNSI).

Qui peut faire des demandes d'innovation ?

→ Tous les agents de l'ASP

- les directions métiers
- la Direction générale
- les directions du Secrétariat général
- l'agent comptable
- la Direction du numérique et des systèmes d'information (DNSI)
- les directions régionales

→ Les partenaires de l'ASP

→ Les usagers

Pourquoi faire appel au Laboratoire numérique ?



Le Laboratoire numérique :

- est **entièrement intégré à l'écosystème de l'ASP**
- dispose de **compétences numériques rares**
- réalise une **veille sur les solutions innovantes** du marché
- réalise des **prototypes** selon les standards de l'Agence
- propose un **accompagnement personnalisé** ou des **formations** adaptées au besoin